

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 10 OCTOBRE 2022**

**Date de convocation** : 05.10.2022

**Date d'affichage** : 05.10.2022

**Nombre de conseillers**

En exercice : 12  
Présents : 12  
Excusés : 0  
Pouvoirs : 0  
Votants : 12

**Étaient présents** : Mmes FÉVRIER Florence, BRUNEAU Coralie, VAUPRÉ Sonia, FONTAINE Martine, EPINEAU Sandy, BRIERE Marie.  
MM. RICHET Bruno, FOURNIER Didier, GOUPY Jean-Raymond, LE ROUX Arnaud, GARREAU Sébastien, POUSSE Romain.

**Secrétaire de séance** : Mme BRUNEAU Coralie

*L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué le cinq octobre 2022, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Madame FÉVRIER Florence, Maire.*

**Ordre du jour** :

- **Personnel :**
  - Chèques cadeaux de fin d'année,
  - Convention CDG72 : Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes,
- **Organisation municipale :**
  - Commission convention impôts locaux,
  - Commission cimetière,
  - Commission location de salles,
- **Salle Audonienne : point travaux,**
- **SARTHE HABITAT : cession des parcelles AA154 et AA156,**
- **Epicerie : subventions,**
- **Liaison douce route de Château l'Hermitage,**
- **La Ruche : désignation du membre titulaire et suppléant au sein du Conseil d'Administration du Centre Social,**
- **Urbanisme,**
- **Questions diverses.**

**Approbation du procès-verbal du 29 aout 2022**

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, ledit procès-verbal.

**Décisions du Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal – 10102022D067**

En application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités locales, Madame le Maire présente les décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal par délibération en date du 28 mai 2020.

Les devis ou marchés suivants ont été signés :

09/09/2022	LOXAM	313.60 €	Fonctionnement	Location nacelle pour travaux salle Audonienne
24/09/2022	LOCHARD BEAUCE	6 251.40 €	Fonctionnement	Travaux de voirie (chemin Courillon et intersection Tuffière)
27/09/2022	THEVENOT Stéphane	807.50 €	Fonctionnement	Changement réservoir WC école
05/10/2022	ES BPC Electricité	2 855.12 €	Fonctionnement	Alarme incendie vestiaires stade foot
05/10/2022	Stanislas PASQUIER Acoustique	15 008.04 €	Investissement	Acoustique Salle Audonienne
05/10/2022	JPS Charpente Couverture	2 523.54 €	Fonctionnement	Rénovation toiture Salle Audonienne
06/10/2022	AMG MATERIAUX	4 704.72 €	Fonctionnement	Clôture Plaine de la Prée
06/10/2022	CCI LE MANS	1 344.00 €	Investissement	Prestations montage demande de subvention Département
06/10/2022	GUYON Gustave	480.00 €	Fonctionnement	Barillets salle Audonienne

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

**Personnel : Attribution de chèques cadeaux à l'occasion de Noël – 10102022D068**

Madame le maire propose au conseil municipal, dans le cadre de l'action sociale, d'octroyer pour l'année 2022 des chèques cadeaux d'un montant de 171 euros à l'occasion de la fête de Noël aux agents titulaires et contractuels (CDD) dans les conditions suivantes :

- Durée des contrats égale ou supérieure à 6 mois.
- Présence des agents dans la collectivité au moment de la distribution des chèques cadeaux.
- Indice majoré inférieur à 500.

Madame le maire rappelle au conseil municipal qu'en 2021, suite au contexte de la crise sanitaire et afin de participer à la relance économique locale, la commune par le biais de la communauté de communes a expérimenté un chèque cadeau local valable dans les commerces volontaires du territoire intercommunal.

Il est donc proposé au conseil municipal de s'inscrire à nouveau dans cette démarche et d'attribuer aux agents communaux 50 euros en chèque cadeau local et 121 euros en chèque cadeau enseignes nationales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Décide d'octroyer des chèques cadeaux d'une valeur de 171 euros à l'occasion de la fête de Noël dont 50 euros en chèque cadeau local dans les conditions définies ci-dessus.
- ✓ Autorise Madame le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

**Personnel : Convention CDG72 – Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes – 10102022D069**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L135-6 et L452-43 ;

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;

Considérant que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes ;

Considérant que le CDG72 a mis en place ce dispositif, par arrêté n° 2112060DIR01ART du 6 décembre 2021 pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en feront la demande ;

Considérant qu'il semble opportun, dans un souci d'indépendance et de confidentialité, de confier au CDG72 la mise en œuvre de ce dispositif pour le compte de la commune de SAINT-OUEN EN BELIN;

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à ce dispositif,

Madame le Maire propose d'adhérer au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe.

Une réunion aura lieu début décembre 2022 afin d'expliquer la démarche auprès des agents.

Après avoir pris connaissance des termes de la convention et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe.

**Organisation municipale : Commission bases fiscales – 10102022D070**

Madame le Maire rappelle que suite à la délibération 07072022D051 du 04 juillet dernier, la convention avec la DGFIP a été signée afin de travailler sur les bases fiscales des locaux des catégories 7 et 8 de la commune. La collectivité a reçu le fichier correspondant aux locaux concernés.

Madame le Maire invite le conseil municipal à procéder à la désignation des membres, afin de réaliser une analyse et annoter les anomalies d'évaluation constatées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de créer la commission présentée et de désigner les membres.

**Membres de la commission bases fiscales :**

- ✓ Madame FEVRIER Florence, Maire
- ✓ Monsieur FOURNIER Didier, 3<sup>ème</sup> Adjoint
- ✓ Monsieur RICHET Bruno, 1<sup>er</sup> Adjoint
- ✓ Monsieur POUSSE Romain, conseiller

**Organisation municipale : Commission cimetièrè – 10102022D071**

Madame le Maire demande la constitution d'une commission cimetièrè afin de travailler sur l'aménagement du nouveau cimetièrè. Cette commission pourra également revoir si besoin, le règlement intérieur et le fonctionnement actuellement en place.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de créer la commission présentée et de désigner les membres.

**Membres de la commission cimetièrè :**

- ✓ Madame FEVRIER Florence, Maire
- ✓ Monsieur FOURNIER Didier, 3<sup>ème</sup> Adjoint
- ✓ Madame FONTAINE Martine, conseillère
- ✓ Monsieur GOUPY Jean-Raymond, conseiller

**Organisation municipale : Commission locations de salles – 10102022D072**

Madame le Maire informe que suite à la rénovation de la salle Audonienne, il paraît opportun de revoir les conditions actuellement en place concernant les locations de salles de la commune (règlement intérieur, convention de location, inventaire, ...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de créer la commission présentée et de désigner les membres.

Membres de la commission locations de salles :

- ✓ Madame FEVRIER Florence, Maire
- ✓ Madame BRUNEAU Coralie, 2<sup>ème</sup> Adjointe
- ✓ Monsieur FOURNIER Didier, 3<sup>ème</sup> Adjoint
- ✓ Madame EPINEAU Sandy, conseillère
- ✓ Monsieur LE ROUX Arnaud, conseiller

**Salle Audonienne : point travaux – 10102022D073**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que suite à la suppression de travaux réalisés par la commune (dépose et repose de cimaises et plinthes bois), la commune doit conclure un avenant avec la Société PCI DECOR au titre de l'article R2194-8 du Code de la commande publique.

Le montant de cette moins-value est de : 743.75€ HT soit 892.50€ TTC.

Vu le Code de la commande publique,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Autorise Madame le Maire à signer l'avenant en moins-value du lot n°3 avec la Société PCI DECOR d'un montant de 743.75 € HT soit 892.50 € TTC.

**SARTHE HABITAT : Cession des parcelles AA154 et AA156 – 10102022D074**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que suite à la délibération 29082022D061 concernant la désaffectation et le déclassement des parcelles, il convient maintenant de délibérer à la vente des parcelles AA154 (70 ca) issue de la division de la parcelle AA63 (parcelle incluant l'église et la mairie) en deux parcelles et la parcelle AA156 (700 ca) issue de la division de la parcelle AA108 en deux parcelles à SARTHE HABITAT.

Il appartient au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Décide de vendre les parcelles AA154 et AA156 à SARTHE HABITAT,
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer les actes de ventes et tous autres documents relatifs à cette affaire.

**Commerce Epicerie : Demande de financement du Département « Aide aux communes rurales pour la création et/ou le maintien du commerce de proximité » - 10102022D075**

Suite à la délibération du 07 juin 2021 n°16042022D051 actant le projet d'agrandissement de l'Épicerie Epi.Fany et la délibération du 29 août 2022 n°29082022D064 autorisant Madame le Maire à signer la proposition d'honoraires du cabinet d'architectes l'Atelier DELAROUX pour la maîtrise d'œuvre, un rendez-vous avec un technicien de la CCI (Chambre du Commerce et de l'Industrie) a eu lieu lundi 03 octobre 2022.

Ce rendez-vous est obligatoire afin de pouvoir solliciter la subvention « Aide aux communes rurales pour la création et/ou le maintien du commerce de proximité » auprès du Conseil Départemental de la Sarthe.

Il appartient au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à solliciter cette subvention auprès du Conseil Départemental de la Sarthe, ainsi que d'autres financeurs possibles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention au titre de « l'Aide aux communes rurales pour la création et/ou le maintien du commerce de proximité ».
- ✓ Atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours.
- ✓ Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement.
- ✓ Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

**Liaison douce routes de la Rouzière et de Château l'Hermitage – 10102022D076**

En 2018, une subvention de l'Etat (DSIL) d'un montant de 28 003.00€ a été obtenue pour l'aménagement d'une liaison douce route de Château l'Hermitage et route de la Rouzière.

En 2019, une subvention de la Région d'un montant de 28 003.00€ a été obtenue pour l'aménagement d'une liaison douce route de Château l'Hermitage.

Suite à l'augmentation des devis et à la nouvelle planification du chantier piétonnier, les travaux n'ont pas été finalisés.

Il vous est proposé de demander une prorogation de la finalité des travaux auprès de l'Etat et de la Région.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Décide d'autoriser Madame le Maire à demander une prorogation de la finalité des travaux pour l'aménagement de la liaison douce route de Château l'Hermitage et route de la Rouzière auprès des services de l'Etat et de la Région.

**La Ruche : Désignation du membre titulaire et suppléant au sein du Conseil d'Administration du Centre Social – 10102022D077**

Par délibération du 29 août 2022 n°29082022D058, il avait été acté la validation de l'engagement de la commune à l'axe parentalité 2023/2026 du nouveau projet social du Centre Social La Ruche.

Il appartient au conseil municipal de désigner le membre titulaire et le membre suppléant pour siéger au sein du Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Décide de nommer Madame BRUNEAU Coralie membre titulaire et Monsieur RICHET Bruno membre suppléant, au sein du Conseil d'Administration du Centre Social La Ruche de Laigné-Saint Gervais en Belin.

**Urbanisme**

- **Déclaration d'intention d'aliéner**

Le conseil municipal n'a pas souhaité donner suite aux déclarations d'intention d'aliéner relatives aux biens suivants :

Terrain non bâti :

3, route des Trois Maillets cadastrée section AD n°67

**Questions diverses**

- **Remerciements des agents :**  
Madame le Maire fait part des remerciements des agents envers les élus pour le repas de rentrée organisé au Restaurant l'Audonien.
- **Commission Mobilité de la Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois :**  
Madame le Maire informe que la commission Mobilité et les maires de la CdC ont acté pour le versement d'une cotisation au Pays du Mans de 0.75 % de la masse salariale pour les entreprises de plus de dix salariés du territoire.

Les actes prioritaires sont la mise en place :

- d'un ticket de transport unique pour tous les types de transports proposés (tram, bus, train, TIS,...).
- d'un service express ou de proximité sur la Communauté de Communes.

Madame le Maire précise qu'il faudra prévoir cette charge supplémentaire au budget 2023.

- **Congrès des Maires :**

Madame le Maire et ses adjoints seront présents au Congrès des Maires organisé samedi 15 octobre 2022 au Mans. Ils souhaitent aborder les sujets suivants :

- L'axe routier des poids lourds sur la commune (Départementale) et des interdictions faites par d'autres communes.
- L'information des communes avoisinantes lors d'incendies en limite de commune.

- **Rencontre SDIS / Propriétaire de l'Etang Claire Fontaine / Maire :**

Madame le Maire informe qu'une rencontre a eu lieu entre le SDIS, le propriétaire de l'Etang Claire Fontaine et elle-même. Lors de cette rencontre, les lieux de puisage d'eau possibles de la commune ont été recensés.

Madame le Maire a conseillé d'utiliser en premier l'eau de la lagune de la station d'épuration afin de protéger la faune et la flore de l'Etang Claire Fontaine. Une convention tripartite sera signée entre le SDIS, Monsieur ALLAIN (propriétaire de l'Etang) et la Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois (compétence).

- **Cérémonie du 11 Novembre 2022 :**

Madame le Maire informe que la cérémonie aura lieu samedi 12 Novembre avec la musique d'Yvré le Pôlin.

- **Les vœux du Maire :**

Madame le Maire informe que les vœux du Maire auront lieu le Vendredi 06 Janvier 2023 à 19h00 salle Audonienne.

- **Divers :**

- Madame le Maire informe le conseil municipal que le stade est désormais référencé dans la base de données de la Compagnie BABCOK MCS France qui intervient dans le cadre du Service Médical d'Urgence par Hélicoptère (SMUH) pour le SAMU 49 basé au CHU d'Angers. Lorsqu'aucune hélistation ou hélisurface n'est présente à proximité de la zone d'intervention, l'hélicoptère peut être amené à se poser sur des stades éclairés et référencés.
- Monsieur RICHET Bruno rappelle que le Gala des Séniors aura lieu le Mercredi 26 octobre au Parc des Expositions avec 40 participants.
- Monsieur RICHET informe les élus que le Forum Emploi aura lieu le Vendredi 21 octobre prochain au stade MMA ARENA pour les demandeurs d'emplois et les jeunes suivis par la Mission Locale.
- Madame EPINEAU Sandy et Monsieur RICHET Bruno rappelle que le CMJ (Conseil Municipal Jeune) arrive en fin de mandat. Il y a des interrogations fortes sur l'avenir du CMJ. Lors de la dernière réunion, aucun jeune n'était présent et certains souhaitent arrêter. Le projet « fresque » va être difficile à faire aboutir. Il faudra prévoir de mettre à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal afin de délibérer sur l'avenir du CMJ.



- Monsieur FOURNIER Didier avise de tous les travaux en cours ou à venir sur la commune.
  - le bi-couche route de la Ruauté réalisé le 10 octobre, les bordures route de la Tuffière seront réalisés dans quelques semaines.
  - Le curage des fossés seront effectués fin octobre.
  - Le local de l'AFA est en cours de démontage.
  
- Madame BRUNEAU Coralie résume les différentes demandes formulées par les présidents d'associations lors de la dernière réunion.
  - USOB informe qu'en raison de la semence de gazon sur le terrain principal, les matchs auront lieu à St Biez en Belin. La préparation du terrain sera effectuée par un bénévole de l'association. Le terrain sera inutilisable durant un mois, un arrêté va être pris en ce sens.
  - PRIOUL KARTING fait don à la commune d'un congélateur.
  - VCB invite à une rencontre le 12 Novembre afin de présenter l'édition des 24 VTT 2023. Le 4 décembre aura lieu sur la commune, un défi solidaire dont les bénéficiaires iront à une association d'enfants malades. L'association recherche des bénévoles. L'école participera à cette action par le biais d'un défi dessin.
  - Le Ping Audonien/Teloché : les entraînements auront lieu tous les mardis soirs à 20h.
  - La Ruche : à compter du 16 octobre débutera la Semaine de la Parentalité à St Ouen en Belin (animations, fête foraine et cinéma).
  - Génération Mouvement : l'assemblée générale extraordinaire aura lieu mercredi 12 octobre 2022.
  
- Madame BRUNEAU Coralie indique que St Ouen fête Noël aura lieu le vendredi 16 décembre place des Comtes de Belin avec la participation des commerçants.
  
- Madame FONTAINE Martine explique avoir visité les jardins solidaires du CCAS avec Madame VAUPRE Sonia.
  
- Madame VAUPRE Sonia résume la commission Déchets de la CdC. Un travail sur les biodéchets est à l'étude avec des conteneurs collectifs. Concernant les sacs jaunes, la CdC se dirige vers des bacs (+ écologiques). Les études doivent être réalisées pour le 01/01/2023.
  
- Monsieur GOUPY Jean-Raymond indique que l'abattage des peupliers sur la Plaine de la Petite Prée aura lieu le 15 octobre 2022. La chaudière de la cantine scolaire sera installée fin octobre-début novembre. La récupération des chrysanthèmes est prévue pour le 21 octobre et celle des végétaux pour le verger communal sera le 9 décembre.
  
- **La séance est levée à 23h00**